

Internet

La lutte contre le piratage sur Internet entre dans le concret

JAMAL HENNI ET GREGOIRE POUSSIELGUE

A l'issue de près de trois mois de consultations, la mission confiée à Denis Olivennes, président de la FNAC, a abouti à un accord signé en grande pompe à l'Élysée. Sa mise en œuvre sera progressive. Les industries culturelles se félicitent de l'engagement du président de la République.

Au nom de la lutte contre la piraterie sur Internet, c'était la foule des grands jours vendredi dernier à l'Élysée : artistes et « people », présidents de chaîne, fournisseurs d'accès à Internet et majors du disque comme du cinéma étaient réunis autour des ministres concernés, en présence du président Nicolas Sarkozy. La fin de la mission confiée à Denis Olivennes, président de la FNAC, a donné lieu à la signature d'un accord entre 42 organisations, fournisseurs d'accès Internet (FAI), chaînes de télévision, représentants des ayants droit.

L'accord, qui vient après trois mois de consultations tous azimuts, prévoit la mise en place de plusieurs mesures (voir encadré) destinées à lutter contre la piraterie sur la Toile et à promouvoir l'offre légale. La principale est la mise en œuvre de sanctions contre les « *pirates ordinaires* ». Ces derniers recevront d'abord des courriers électroniques d'avertissement. S'ils persistent, une sanction sera prise : d'abord, une interruption de l'accès Internet qui ira de 10 à 15 jours, puis la résiliation de l'accès après 4 avertissements. Se basant sur l'exemple de pays comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne, Denis Olivennes espère que ces seuls mails permettront une diminution significative de la piraterie.

Selon l'accord, l'avertissement et la sanction seront effectués par « *une autorité publique, placée sous le contrôle du juge* », qui pourrait être l'Autorité de régulation des mesures techniques récemment mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur le droit d'auteur, entrée en vigueur en août 2006. Elle agira « *sur plainte des ayants droit* ». Ce dispositif nécessitera des mesures législatives, qui seront présentées au premier trimestre 2008 et adoptées avant l'été 2008, a promis Christine Albanel.

Plusieurs mesures sont aussi destinées à développer l'offre légale de vente de musiques et de films sur Internet, qui ne décolle pas. La plus importante est la vente sans logiciels de protection (DRM) des chansons françaises « *un an au plus tard à compter du fonctionnement effectif du mécanisme d'avertissement et de sanction* », soit d'ici mi-2009. Une petite révolution pour certaines majors du disque qui, à l'instar de Warner Music, se sont toujours prononcées très fermement en faveur des DRM. Pour les films, le rapport propose qu'ils soient disponibles en vidéo-à-la-demande (VoD) quatre mois après leur sortie en salles et qu'ils ne reçoivent des aides publiques à la production (CNC) qu'à condition d'être disponibles en VoD.

« Historique, solide, équilibré »

Le président de la République a qualifié l'accord d'« *historique, solide et équilibré* ». Tout en ménageant les jeunes qui « *comprendront très bien* », il a pris fait et cause pour les

industries culturelles, à la grande satisfaction de leurs représentants. Promettant un bilan de la mise en œuvre de cet accord au bout de six mois, il s'est déclaré prêt à « *aller plus loin si ça ne marche pas* ».

D'une même voix, toutes les organisations de producteurs et d'auteurs ont loué qui « *un projet équilibré* » avec « *une réponse mesurée, adaptée et pédagogique* » au piratage, qui « *la création d'une véritable dynamique* » pour l'offre légale, ou qui « *la fin de l'impunité* » et « *une étape clef* »... Une seule crainte, en filigrane : que ce beau consensus ne finisse comme la charte signée en juillet 2004 entre FAI et ayants droit. Elle avait suscité de grands espoirs, mais aussi rien de concret.

Sans surprise, les critiques sont venues de certains non signataires. Les sites d'échange de contenus YouTube, Dailymotion et Kewego se disent « *encore en quête d'un accord qui prenne en compte la spécificité de leur activité* ». Et, pour ces deux sites, un passage de l'accord est en contradiction avec la législation européenne. Pour les artistes, l'Adami a « *regretté que les organisations représentant les consommateurs et le public* » ne soient pas signataires. Pour les internautes, la ligue Odébi a déploré que « *le ministère de la Culture a réussi à faire passer les intérêts économiques des industries culturelles au-dessus des droits des internautes* ». Comme l'avaient montré les débats sur le droit d'auteur, le sujet prête à d'innombrables polémiques.

JAMAL HENNI ET GRÉGOIRE POUSSIÉLIE

Encadré(s) :

Verbatim

« J'avais pris des engagements sur la protection du droit d'auteur à un moment pas si facile, où dominaient la démagogie et le jeunisme. La lâcheté est si répandue, comme si les jeunes ne pouvaient pas comprendre que si on tue les droits d'auteur, on tue la création. La propriété intellectuelle est aussi importante que la propriété tout court. » Nicolas Sarkozy. « En proposant de faire des fournisseurs d'accès à Internet les auxiliaires d'une justice numérique arbitraire, ce rapport organise la privatisation de la régulation d'Internet. » Mouvement des jeunes socialistes.

© 2007 Les Echos. Tous droits réservés.

Numéro de document : news·20071126·EC·4653024

news·20071126·EC·4653024

Ce certificat est émis à **Université-de-Montréal** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2007-11-26**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.